

Première installation viticole pour Terre Adonis

Le 30 juin dernier, cinq partenaires privés rendaient possible l'installation d'un jeune vigneron grâce à un dispositif innovant de portage du foncier, initié par la SAFER PACA, en collaboration avec la Coopération Agricole Sud : Terre Adonis, une SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) qui permet de financer provisoirement le foncier, le temps d'aider un jeune à s'installer.

Pour la première fois, une transmission de propriété viticole a été réalisée via la SCIC Terre Adonis. C'est au Luc, dans le Var, qu'Aurélien Fournié, jeune vigneron coopérateur, a pu bénéficier de ce mode de financement innovant pour s'installer. A l'origine de cette aventure, un domaine de 71 hectares dont 20 hectares de vignes au cœur de l'appellation Côtes-de-Provence sur lequel la SAFER PACA est intervenue en préemption. Pour rappel, la SAFER PACA poursuit une mission de service public dont les principaux objectifs sont, d'une part, l'observation et la régulation du foncier agricole, et d'autre part l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs ou la consolidation des exploitations existantes, par un accès facilité au foncier agricole. Ici, les mécanismes de préemption, de révision de prix puis de rétrocession de la SAFER PACA ont permis de conforter plusieurs exploitations voisines et d'installer ce jeune vigneron, hors cadre familial. Cette installation, qui porte sur 38 hectares dont 9 hectares de vignes en AOP Côtes-de-Provence, a été rendue possible grâce à un dispositif innovant de portage du foncier : Terre Adonis, une SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) qui permet de concilier intérêts publics et intérêts privés. Ce dispositif est une alternative aux financements classiques qui pour certains dossiers s'avèrent insuffisants.

La SCIC Terre Adonis, comment ça marche ?

Outre ses fondateurs, la SAFER PACA et la Coopération Agricole Sud, les collectivités locales peuvent contribuer au financement de la SCIC et ainsi favoriser l'acquisition d'un foncier qu'elle considère comme vital pour la préservation de leur territoire. De même, le capital de la SCIC est ouvert à des partenaires privés comme les banques, assurances, agences de développement ou toute entreprise privée. Dans la SCIC, partenaires privés et publics sont réunis, et peuvent soutenir un projet par le biais de comptes courants d'associés ou d'avances remboursables, avec une rémunération au maximum de 1 %. Propriétaire des terres, la SCIC signe un bail rural à long terme avec l'agriculteur et lui offre la possibilité de racheter le foncier sans coût supplémentaire entre 7 et 15 ans. Charge ensuite à l'exploitant bénéficiaire de développer son activité pour être en capacité de racheter le moment venu. Cette démarche d'externalisation du financement permet de limiter l'endettement tout en contribuant à l'installation d'agriculteurs, qui peuvent ainsi concentrer leurs premiers investissements sur leur outil de travail.



Eduard Geoffroy, chargé de développement Terre Adonis, Aurélien Fournié, vigneron, et Philippe Bonvini, conseiller foncier SAFER PACA

Un outil de portage au service de la dynamique agricole locale

Dans ce dossier, les partenaires financiers sont la coopérative *Guilde des vignerons Cœur du Var* (50 000 €) qui collecte et vinifie le raisin d'Aurélien, l'Union de coopératives *Estandon Coopérative en Provence* (200 000 €), qui conditionne et commercialise les vins, Aurélien Fournié, le porteur de projet lui-même (130 000 €), la Caisse d'Épargne Côte d'Azur au travers de sa filiale *CAZ Participations et Investissements* (150 000 €) et enfin la SAFER PACA (175 000 €). «Sans la SCIC Terre Adonis, je n'aurais jamais pu financer mon projet et devenir locataire avec un bail à long terme qui me laisse du temps pour acheter et me permet d'investir dans du

matériel», résume Aurélien Fournié. Ce dernier prévoit un rachat au bout de 15 ans et devrait dans l'intervalle faire de gros investissements dans la rénovation et l'extension de son vignoble, dont il tirera les fruits avant le terme du portage. C'est d'ailleurs tout l'intérêt du dispositif. La concertation entre les partenaires du projet a permis d'adapter le dispositif et notamment le montant du fermage pour faciliter ses investissements et garantir la viabilité économique du projet. «Grâce à une convention d'occupation provisoire et précaire mise en place avec la Safer, j'ai fait ma première récolte en 2019, se réjouit le jeune vigneron. Mais le plus beau dans tout ça, c'est que mon père, qui était aide-familial, part à la retraite et mon projet l'a fait rêver. Du coup il va racheter 3 hectares de vignes qui restaient en stock à la SAFER». Assurément le début d'une autre belle histoire.